

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-035  
Séance du 13 juin 2023**

-----  
Modification de la liste des emplois de  
catégorie A pouvant être pourvus par  
des agents contractuels  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, portant transformation de la Fonction Publique,

Vu l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, listant les emplois permanents pouvant être occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux, et notamment son 2<sup>ème</sup> alinéa,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, généralisant l'obligation de mentions obligatoires pour valider la création d'un poste ouvert aux contractuels,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu sa délibération n° 2020-043 du 27 février 2020, modifiant la délibération relative aux emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels,

Vu sa délibération n° 2021-068 du 8 juin 2021, modifiant la délibération relative aux emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels,

Vu sa délibération n° 2022-048 du 21 juin 2022, modifiant la délibération relative aux emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels,

Vu sa délibération n° 2022-118 du 6 décembre 2022, relative aux emplois portant modification du tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la modification de la liste des emplois de catégorie A pouvant être pourvus par des agents contractuels,

Considérant que le Conseil d'Administration a seul vocation à fixer le nombre des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement de ses services,

Considérant la nécessité de préciser les emplois permanents qui pourraient être pourvus par des contractuels sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté pour répondre à des besoins liés au fonctionnement des services et à la nature des fonctions exercées,

## Après en avoir délibéré

**Article 1 :** Dit que les emplois permanents suivants peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les conditions ci-après :

Grades	Motif du recours à un agent contractuel	Nature des fonctions	Niveau de recrutement et/ou expérience professionnelle équivalente	Niveau de rémunération	Nombre de postes
Cadre d'emplois des Ingénieur et ingénieur en chef, des administrateurs, administrateurs hors classe	L332-8 2°	Responsabilité d'une direction fonctionnelle	Diplôme d'études supérieures et/ou expérience dans l'élaboration et le pilotage des politiques	IB 444 à HEB Bis	2

**Article 2 :** Dit que la troisième ligne de l'article 1 de la délibération n° 2022-048 est modifiée comme suit :

Grades	Motif du recours à un agent contractuel	Nature des fonctions	Niveau de recrutement et/ou expérience professionnelle équivalente	Niveau de rémunération	Nombre de postes
Cadres d'emplois des attachés	L332-8 2°	Conseil technique, responsabilité de service en matière de finances	Diplômes d'études supérieures et/ou expérience managériale confirmée dans le domaine	IB 593 à IB HEA3	4

**Article 3 :** Dit que l'article 2 de sa délibération n° 2022-048 est modifié comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Motif du recours à un agent contractuel</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Niveau de recrutement et/ou expérience professionnelle équivalente</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Nombre de postes</b>
Cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef	L332-8 2°	Chargé d'études et de l'évolution des procédés industriels et réglementaires (électricité, GMAO, automatisme, informatique)	Diplôme d'études supérieures. Ecole d'ingénieur et/ou expérience d'expertise et de conception dans le domaine	IB 444 à HEB Bis	48
Cadre d'emplois des ingénieurs	L332-8 2°	Chargé d'études dans le domaine de la qualité environnementale et du développement des ressources	Diplôme d'études supérieures et expérience de conception	IB 444 à IB 1027	17
Cadre d'emplois des ingénieurs	L332-8 2°	Responsabilité au sein d'une unité, d'un service dans le traitement, le transport et la gestion de l'eau	Diplôme d'études supérieures. Ecole d'ingénieur et/ou expérience confirmée dans le traitement des eaux	IB 444 à IB 1027	29
Cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef  Administrateur hors classe	L332-8 2°	Conseil technique, définition des politiques ou responsabilité opérationnelle en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité industrielle, Santé au travail	Diplôme d'études supérieures et expérience de conception	IB 444 à HEB Bis3	32

**Article 4 :** Dit que la troisième et quatrième ligne de l'article 3 de sa délibération n° 2021-068 sont respectivement modifiées comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Motif du recours à un agent contractuel</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Niveau de recrutement et/ou expérience professionnelle équivalente</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Nombre de postes</b>
Cadre d'emplois des ingénieurs	L332-8 2°	Responsabilité de montages techniques et financiers de programmes d'investissement	Diplôme d'études supérieures et/ou expérience dans le domaine de la programmation d'investissement	IB 444 à IB 1027	21
Cadre d'emplois des ingénieurs	L332-8 2°	Responsabilité opérationnelle de la maintenance industrielle ou tertiaire	Diplôme d'études supérieures. Ecole d'ingénieur et/ou expérience confirmée dans le domaine de la maintenance	IB 444 à IB 1027	22

**Article 5 :** Dit que la troisième ligne de l'article 3 de sa délibération n° 2020-043 est modifiée comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Motif du recours à un agent contractuel</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Niveau de recrutement et/ou expérience professionnelle équivalente</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Nombre de postes</b>
Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	L332-8 2°	Acheteur Public Juriste	Diplôme d'études supérieures en management des achats et/ou expérience professionnelle.  Juriste droit public spécialisé dans les achats	IB 444 à IB 1027	20

**Article 6 :** Dit que les dépenses correspondantes seront affectées à la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER